

Déclaration environnementale 2017*



Index

- 1. Profil de notre société**
- 2. Description de notre Système de Management Environnemental (SME)**
- 3. Notre politique environnementale**
- 4. Aspects et impacts environnementaux directs et indirects**
- 5. Bilan des exigences réglementaires applicables**
- 6. Objectifs environnementaux et programme d'actions**
- 7. Indicateurs environnementaux**
- 8. Communication**
- 9. Déclaration de validation**



1. Profil de notre société

Présentation

Depuis plus de 50 ans, le laboratoire Tilman est le spécialiste belge de la plante médicinale. Situé dans le zoning industriel de Baillonville, près de Marche-en-Famenne, il est devenu l'un des laboratoires les plus modernes et les mieux équipés d'Europe pour la fabrication de produits pharmaceutiques à base de plantes: médicaments sous différentes formes (sirops, sprays, comprimés, gélules,...), tisanes et compléments alimentaires.

Grâce à son équipement de pointe et au strict respect des normes les plus exigeantes, Tilman innove et développe sans cesse de nouvelles préparations à base de plantes, sous des formes modernes.

Les développements du laboratoire Tilman répondent à deux critères essentiels: la **qualité** et la **sécurité**. En proposant des produits sûrs et fiables, Tilman garantit une sécurité maximale d'utilisation. Le laboratoire répond aux normes internationales GMP de l'industrie pharmaceutique (Good Manufacturing Practices) et aux normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) de l'industrie alimentaire. Tilman est certifié par Certisys pour la fabrication de ses produits Bio.

Par ailleurs, Tilman déploie un vaste plan de **développement durable** incluant l'utilisation d'énergies renouvelables, la gestion des déchets, la récupération d'eau de pluie, etc. Ce plan comporte également un partenariat avec **Action Damien**, afin de soutenir les victimes de la lèpre et de la tuberculose.

La **phytothérapie** (médecine par les plantes) est utilisée depuis plus de 6.000 ans. Aujourd'hui encore, la botanique reste à la base de nombreux travaux de recherche médicale. Les plantes sont à la fois des remèdes antiques et des ressources de santé très actuelles.

Adresse et résumé des activités

Nom de la société:..... **TILMAN SA**
Adresse:..... Zone Industrielle Sud, 15 – 5377 Baillonville
Tél.:..... +32 84 320 360
Fax: +32 84 320 375
E-mail:..... info@tilman.be
Site internet:..... www.tilman.be
Code NACE:..... 21.201
N° TVA:..... BE 0458.493.759
Chiffre d'affaire 2016: 30.690.938 €
Nombre d'employés 2016: 134.6 ETP
Surface 2016:..... 4680 m2 (extension de la superficie en 2013 de 1380m2)
Activités:..... Fabrication de produits pharmaceutiques à base de plantes.

Personne de contact pour les questions environnementales :

Leïla-Nastasia Zghikh
+32(0)492/34.10.00
lz@tilman.be



2. Description de notre Système de Management Environnemental (SME)

Notre Système de Management Environnemental (SME) est applicable sur l'ensemble de nos activités réalisées sur le site de Baillonville Sud. Il a été mis en place sur base de la méthodologie EMAS Easy (<http://www.emas-easy.eu/>), particulièrement adaptée à notre type d'entreprise. Il définit les responsabilités, les objectifs, les moyens, les actions environnementales, les besoins et les formations, ainsi que le contrôle et la communication nécessaires. Notre responsable environnement assure la planification, la mise en œuvre et le contrôle du SME qui est de nature participatif, informel mais rigoureux. Chaque employé est donc impliqué dans la démarche via les guides de bonnes pratiques. L'analyse environnementale initiale est basée sur des éco-cartes qui permettent de mettre en évidence nos aspects et impacts environnementaux. Chaque zone « à risque » est identifiée. Le recueil de la législation, la veille légale, les audits internes, les quick-checks, l'évaluation de la conformité à la législation, la revue de direction annuelle, le suivi des performances par les tableaux de bord et l'agenda des échéances environnementales permettent de compléter les informations relevées et de mettre en place une procédure proactive de suivi des objectifs à atteindre.

3. Notre politique environnementale

SA **TILMAN** NV

TEL 32 (0)84 320 360
FAX 32 (0)84 320 375

info@tilman.be
www.tilman.be

TVA • BTW BE 0458.493.759
RPM de Dinant
CBC 194-4081032-48
Fortis 250-0218416-57
Dexia 068-2342813-96

TILMAN • Z.I. 15 • B-5377 Baillonville • Belgium

Baillonville, le lundi 6 avril 2015

DECLARATION DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

TILMAN veut réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

Dans cette volonté d'amélioration continue, nous avons mis en place un système de management environnemental EMAS, notamment pour développer des indicateurs, fixer des objectifs, et mesurer les résultats.

Concrètement, nous nous engageons à :

- former et responsabiliser chacun de nos collaborateurs,
- prendre en compte l'environnement comme critère prioritaire dans nos décisions opérationnelles et dans nos choix stratégiques,
- optimiser notre consommation d'énergie,
- gérer les risques par la prévention, la formation, la communication et la signalisation,
- améliorer notre gestion des flux et notre politique de stockage,
- respecter les exigences réglementaires.

Personnellement, je m'engage à appuyer cette volonté, et à y attribuer les moyens nécessaires.

TILMAN SA



Jean-Noël Tilman
administrateur délégué

 l'Entreprise de l'Année 2013

4. Aspects et impacts environnementaux directs et indirects

Pour évaluer les aspects significatifs de nos activités sur l'environnement, nous utilisons les critères «FLIPO», c'est-à-dire :

- Les flux de matières et les ressources mises en œuvre;
- Les obligations légales ;
- Les impacts sur l'environnement ;
- Les pratiques en vigueur au sein de l'entreprise ;
- L'opinion des travailleurs

Cette évaluation a permis de classer les thèmes suivants par priorités :

- Approche cycle de vie et développement de nouveaux produits (épuisement des ressources et pollution)
- Stockage des produits dangereux pour l'environnement (les produits utilisés pour le laboratoire peuvent constituer un risque de pollution de l'eau et du sol) ;
- Gestion et tri des déchets (ex : classe II, déchets dangereux, plastiques, cartons, PMC,...) ;
- Etiquetage des produits dangereux et gestion des fiches de données de sécurité ;
- Epuisement des ressources lors de l'utilisation des machines
- Consommation énergétique : électricité (pour machines de production notamment), carburant des véhicules de société, mazout (pour le chauffage et le process) ;
- Rejets des eaux usées ;
- Gestion du risque incendie afin d'éviter toute pollution du sol et de l'air (plusieurs de nos matières premières et réactifs pour le laboratoire contiennent des produits inflammables) ;



Le suivi et la bonne gestion de ces différents thèmes permettront:

- de limiter la pollution de l'air (rejets de CO2 via les véhicules de société, les transports de marchandise et de déchets, ainsi que via notre consommation de mazout),
- de gérer l'épuisement des ressources naturelles (consommation d'eau),
- de prévenir la pollution du sol et de l'eau (déchets de laboratoire,...).

5. Bilan des exigences réglementaires applicables

Les transformations réalisées au cours de l'année 2016, n'entraînent pas l'application de nouvelles rubriques de classement autres que de classe 3, et n'est pas de nature à aggraver directement ou indirectement les dangers, nuisances ou inconvénients à l'égard de l'homme ou de l'environnement. A la date d'enregistrement du permis, le registre des transformations et extensions 2017 sera envoyé.

Actions 2016 :

- Mise en place d'un logiciel de suivi de maintenance des équipements critiques

Actions prévues en 2017 :

- Suivi de l'efficacité du logiciel de suivi de maintenance des équipements critiques
- Analyse des eaux usées réalisées 2X/an (Arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2016)



6. Objectifs environnementaux et programme d'actions

Depuis plusieurs années, bien avant d'être enregistrés EMAS, nous avons mis en place des démarches environnementales. De nombreuses actions ont déjà abouti:

- Notre flotte de véhicules d'entreprise est constituée de voitures moins polluantes (taux de rejet de CO2 bas)
- Nous fabriquons des tisanes bio depuis de nombreuses années, nous utilisons du papier FSC, nous trions les déchets, nous récupérons l'eau de pluie pour les sanitaires (citerne de 20.000 litres), nous avons installé des bacs de rétention...
- En janvier 2016, les fontaines à eaux mises à dispositions de nos collaborateurs ont été remplacées par des fontaines écologiques : consommation électrique réduite, fabrication Européenne, recyclable + utilisation de gobelets recyclables
- Les fiches de paies sont envoyées en version électronique et nous travaillerons en 2017 à l'envoi des factures électroniques au personnel employé et clients demandeurs.
- Tilman participe comme entreprise pionnière au développement d'outils fiables et efficaces (questionnaires, outil d'impact de l'achat des matières premières organiques sur la biodiversité) qui aideront les entreprises à tenir compte de la biodiversité tout en en bénéficiant. En plus de l'aide au développement d'outils, nous mettrons en place dans l'entreprise une ou plusieurs action(s) en faveur de la biodiversité.
- Les brochures pour les nouveaux collaborateurs seront envoyées par mail et non plus imprimées
- Des luminaires avec détecteurs de présence ont été installés dans la nouvelle zone de production

En adoptant la démarche EMAS, nous développons un système de gestion de l'environnement basé sur un concept de progrès constants. Pour prendre en compte chacun des aspects environnementaux significatifs relevés, des objectifs opérationnels mesurables, avec leurs programmes d'actions, ont été sélectionnés.

Dès 2016, les unités produites utilisées comme indicateur incluront les échantillons qui n'étaient pas inclus dans le calcul. En effet, les unités produites reprenaient uniquement les produits de vente. Ce qui représente en 2015, 19% d'unités produites supplémentaires. Cet indicateur sera donc utilisé dans cette déclaration environnementale.

Energie

Objectif 1: Maintien de la consommation d'électricité du réseau (année de référence : 2016, année cible: 2017). Notre consommation d'électricité a diminué de 7% au cours de l'année 2016 respectant ainsi l'objectif fixé de 5 %. En effet, la production a tourné en 3 pauses, ne nécessitant ainsi plus de phases de chauffe lors du lancement des machines. L'extension de la nouvelle zone de production, l'achat de nouvelles machines, nous permettra de ne plus tourner en 3 pauses mais étant donné que les machines nécessiteront plus de phases de chauffe et qu'il y aura plus de machines, notre consommation risque d'en être impactée.

Actions réalisées :

- Détecteurs de présence dans la nouvelle zone classifiée ainsi que dans les nouveaux bureaux (avec interrupteurs);
- Prendre en compte les consommations dans les investissements machines ;
- Sensibilisation du personnel à l'utilisation rationnelle de l'énergie et informer le nouveau personnel (éteindre les écrans d'ordinateur, les lumières etc.);
- Les électroménagers en fin de vie sont toujours remplacés en tenant compte de leur étiquette énergie.

Actions à mettre en place :

- Les machines ne tournant plus en continu, diminuer la gestion de la température de l'HVAC
- Placer un compteur sur l'HVAC et un sur les groupes de froids afin de suivre les consommations tous les mois (2018)
- Régler la sensibilité des détecteurs de présence des luminaires et éteindre lors de la sortie des bureaux



Objectif 2: Depuis janvier 2016, un compteur a été placé sur les chaudières afin de calculer la juste consommation. Précédemment, la consommation de mazout était calculée sur base de factures. L'achat était lié à la baisse des prix et non aux besoins réels.

Nous avons suivi les consommations en 2016 et avons obtenu une diminution de 15 %. Les réels objectifs sont fixés pour 2017 : diminution de 5 %.

Nous continuons à sensibiliser le personnel à l'utilisation rationnelle du chauffage. De plus, la production de sirop est un processus très énergivore, la production de ces derniers pour 2017 est moindres que pour 2016.

Objectif 3: Maintien de la consommation de carburant des véhicules de société (année de référence : 2016, année cible : 2017). Nous avons maintenu notre consommation et n'avons donc pas atteint notre objectif de diminution de 2% pour 2016.

Actions prévues :

- Sensibilisation du personnel et des délégués lors des séminaires ;
- Pour 2018, nous aimerions mettre en place un suivi des consommations mensuels par personne avec envoi au concerné

Eau

Objectif 4: Maintien de la consommation en eau (année de référence : 2016, année cible: 2017).

Notre objectif 2016 de maintien de la consommation en eau (année de référence : 2015, année cible : 2016) n'a pu être atteint et nous observons une augmentation de 4 %.

Causes : forte augmentation de l'activité de pelliculage, augmentation des cycles de nettoyage (directement lié à l'augmentation de la production), augmentation du nombre d'ETP, utilisation de l'eau 24h/24 et non plus de 8h30 à 17h.

Actions prévues :

- Certains sanitaires ne sont pas reliés à l'eau de pluie ⇒ utilisation de l'eau de pluie
- Sensibilisation du personnel

Déchets

Objectif 5: Diminution de 2% de la quantité de déchets de classe II (année de référence : 2016, année cible : 2017).

Notre objectif pour 2016 était de maintenir notre production de déchets et nous avons obtenu une diminution de 7%.

Nous continuons à sensibiliser le personnel (affiches, mise à disposition de poubelle, ...).



Emission CO2

Objectif 6: Maintien du dégagement de CO2 pour la totalité des activités (année de référence : 2016, année cible 2017) étant donné que nous visons une diminution de 5% de la consommation de mazout et un maintien de la consommation électrique.

Le taux de CO2 est calculé sur base des consommations de mazout, d'électricité et de carburant des véhicules de la flotte via des coefficients de conversion. Nous avons atteint notre objectif de diminution de 1 % étant donné que la consommation d'électricité et de mazout a diminué.

Actions prévues :

- Idem objectifs 1 et 3

Objectif 7: Diminution de 5% du dégagement de CO2 (CO2 basé sur la valeur théorique du constructeur) pour la flotte de véhicules de société (année de référence : 2016, année cible : 2017). Notre objectif pour 2016 était de maintenir le dégagement de CO2 et nous avons obtenu une diminution de 4%. Nous continuons à suivre notre politique d'achat des voitures de sociétés : interdiction de dépasser les 100 gr de CO2.



Produits dangereux

Objectif 8: Diminution de 1% de l'indicateur lié à la quantité des produits liés aux activités du labo (année de référence : 2016, année cible : 2017).

Une meilleure gestion du planning de production nous a permis d'atteindre une diminution de 15% en 2015. Notre objectif était d'atteindre 2 % en 2016 mais nous n'avons obtenu qu'une diminution de 1%. Nous continuons à grouper les analyses afin d'optimiser les consommations.

Papier

Objectif 9 : Diminution de 2 % de la consommation de papier pour la totalité des activités (année de référence : 2016, année cible 2017). Nous avons atteint une diminution de 13 % cette année.

Actions :

- Sensibilisation du personnel ;
- Nous travaillerons début 2018 à l'envoi des factures électroniques au personnel employé et clients demandeurs. Cette action devrait porter ses fruits en 2018 ;
- Les brochures d'accueils ne seront plus remises aux collaborateurs (employés, ouvriers, intérimaires, stagiaires, étudiants) en version papier mais seront envoyées par mail.

Accidents/incidents environnementaux

Objectif 10: Nous continuons à tenter d'éviter les accidents ou incidents environnementaux, chiffrés à zéro en 2016, par la sensibilisation, la mise en place de bacs de rétention et par la gestion des équipements critiques.

7. Indicateurs environnementaux

THÈMES	INDICATEURS	OBJECTIFS 2016	2015	2016	TENDANCE GÉNÉRALE	ATTEINTE DES OBJECTIFS
ENERGIE	Consommation d'électricité (kWh/UP)	-5%	0.067132	0.062269	😊	-7%
	Consommation de mazout (L/UP)	suivi	0.00419	0.003556	😊	-15%
	Consommation de carburant en (L/100 km)	-2%	0.0656	0.0653	😐	Maintien*
EAU	Consommation d'eau (m³/UP)	Maintien	0.000144	0.000149	😞	+4%**
EMISSIONS	Emission CO ₂ véhicules (g/km)	Maintien	108.06	103.43	😊	-4%
	Emission CO ₂ activité usine (T/UP)	-1%	0.000088	0.00007	😊	-20%
DÉCHETS	Quantité de déchets classe II (kg/UP)	Maintien	0.003012	0.002790	😊	-7%
	Quantité de solvants (enlevés) (L/UP)	/	0.000129	0.0006	😊	-53%
	Quantité de cartons compactés (L/UP)	/	0.003917	0.003810	😊	-3%
	Quantité de plastiques compactés (T/UP)	/	0.000425	0.000530	😞	+25%
PRODUITS DANGEREUX	Consommation de produits de Labo (L/UP)	-2%	0.000234	0.000231	😊	-1%***
PAPIER	Consommation de feuilles (Feuilles/ETP/jour)	-10%	16.78116	14.5752	😊	-13%

Légende et commentaires : 😊 : en progrès , 😐 : stable, 😞 : à retravailler

* Manque de sensibilisation du personnel

** La forte augmentation de l'activité de pelliculage, l'augmentation des cycles de nettoyage (directement lié à l'augmentation de la production), l'augmentation du nombre d'ETP et l'utilisation de l'eau 24h/24

*** objectif trop ambitieux. Malgré le groupement des analyses, nous n'avons pu obtenir -2% mais - 1%.

Autres indicateurs :

Comme pour les années précédentes, le laboratoire TILMAN n'a pas reçu de PLAINTES ENVIRONNEMENTALES en 2016 et les impacts sur la BIODIVERSITE des activités de l'entreprise sont faibles. La surface bâtie de 4680 m² n'a pas évolué.



8. Communication

La prochaine déclaration environnementale de mise à jour est prévue en mars 2018.
La prochaine déclaration environnementale complète est prévue en mars 2019.

9. Déclaration de validation



Page 16 de 16

Numéro de rapport : 60568756a

Déclaration de validation

DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) déclare avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2017 de l'organisation Tilman sa portant le numéro d'agrément RW 000047, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2017 de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 23/10/2017

Signature

Bart Janssens
Président de la Commission de Certification.



Tilman[®]

Votre santé par les plantes

www.tilman.be •  /labotilman

Nous mettons la nature
au service
de votre santé.



Tilman
spécialiste belge
de la phytothérapie



Tilman[®]

Votre santé par les plantes

www.tilman.be • [f/labotilman](https://www.facebook.com/labotilman)